

Les Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly

Plan d'action 2024-2025

1. Adhésion aux Amis du marais

Pour l'année 2024-2025, la cotisation annuelle est maintenue à 10 \$. Nous invitons tous nos membres ainsi que toutes les personnes intéressées à devenir membre à payer leur cotisation annuelle en utilisant le formulaire qui se retrouve sous l'onglet ADHÉRER/PARTICIPER au bas de la page d'accueil de notre site web www.amisdumarais.com. Ce formulaire vous permet de payer votre contribution par virement Interac ou par la poste. Il peut également être utilisé pour faire un don ou pour nous faire part de votre intérêt à devenir bénévole pour certaines activités.

Par ailleurs, afin de maintenir le nombre de membres des Amis du marais, il serait particulièrement important que chaque membre actuel ou ancien renouvelle son adhésion en plus de recruter de nouveaux adhérents.

2. Activités récurrentes

2.1 Entretien du parc municipal des Fonds

La corvée printanière d'entretien du parc municipal des Fonds aura lieu samedi le 18 mai 2024 à partir de 09H00. En cas de pluie, cette activité sera reportée au lendemain, à la même heure. De plus amples précisions seront ajoutées à la fin avril sur le site web www.amisdumarais.com.

2.2 Nettoyage des berges

Le nettoyage annuel des berges se tiendra samedi le 15 juin 2024, de 09H00 à 12H00, afin de profiter de la marée basse. Les détails seront précisés à la fin mai sur notre site www.amisdumarais.com.

2.3 Conférences

La première conférence de l'année 2024-2025 aura lieu jeudi le 11 avril 2024 au 955, rue de l'Église. Monsieur François Caron nous fera alors une présentation commentée de ses voyages dans les grands parcs animaliers d'Afrique du Sud.

Une deuxième conférence sera possiblement offerte au cours de l'automne 2024. Incidemment, si vous avez des suggestions de sujets ou de conférenciers à formuler, vous pouvez le faire sur notre site web www.amisdumarais.com ou en communiquant avec l'un ou l'autre des membres du conseil.

2.4 Recensement des oiseaux de Noël

En 2024, la onzième édition du recensement Neuville - Tilly aura lieu le samedi 14 décembre 2024. Nous invitons donc les ornithologues et toutes les autres personnes intéressées à consulter notre site web au cours de l'automne prochain afin de prendre connaissance des détails relatifs à cette activité.

3. Activités reliées au Plan de protection et de mise en valeur du marais

3.1 Mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur du marais

Le Conseil d'administration complétera l'exercice déjà amorcé en 2023-2024 de réviser son plan de protection afin de le rendre plus conforme à sa mission ainsi qu'à ses capacités réelles d'intervention. Certaines des activités décrites ci-dessous font d'ailleurs déjà partie de ce plan revu et corrigé.

3.2 Espèces exotiques envahissantes

En collaboration avec la municipalité, les Amis du marais comptent dresser un état de situation des espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire de Saint-Antoine-de-Tilly. Une fois cette étape franchie, notre organisme pourrait, toujours en étroite concertation avec la municipalité, coordonner les efforts d'éradication de ces plantes au cours des années subséquentes.

3.3 Projet de balado

En collaboration avec la municipalité, la MRC de Lotbinière et Tourisme Lotbinière, les Amis du marais vont explorer la faisabilité d'un projet de balado faisant état des attraits et des particularités des berges du Saint-Laurent.

3.4 Sentier pédestre

En collaboration avec la municipalité et d'autres intervenants, les Amis du marais exploreront la possibilité d'aménager un sentier pédestre linéaire reliant la sortie ouest du village à la rue de la Promenade dans le secteur des Fonds.

3.5 Randonnée hivernale

Ce projet de randonnée hivernale faisait déjà partie des activités prévues en 2023-2024 mais a dû être annulée compte tenu d'un hiver trop doux. Cette activité sera à nouveau à l'ordre du jour de notre programme d'activités en 2024 - 2025, si la météo le permet évidemment.

3.6 Circulation des véhicules tout terrain (VTT) dans le marais

Les Amis du marais vont continuer d'inciter les propriétaires de VTT à utiliser la partie rocheuse des berges lorsqu'ils circulent le long du fleuve et non la partie végétalisée du marais.

3.7 Protection légale du marais

En collaboration avec divers intervenants, les Amis du marais vont vérifier la possibilité et la pertinence d'obtenir un statut légal d'aire protégée pour le marais de Saint-Antoine-de-Tilly.

Finalement, les Amis du marais vont maintenir les liens avec les organismes partageant des objectifs similaires.